



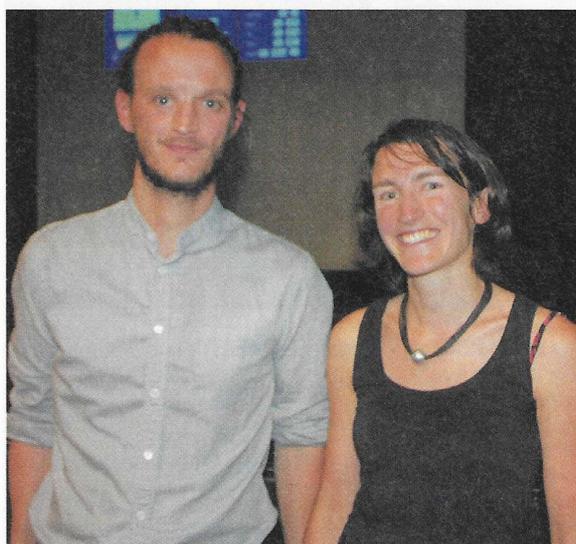
Auvergne-Rhône-Alpes

Du bois local pour valoriser les territoires du Massif central

La valorisation du bois local était au cœur du 5 à 7 de l'écoconstruction organisé par Fibois 42 à Feurs dans la Loire le 14 juin dernier.

Après la présentation par l'interprofession d'une étude comparative sur l'impact économique et environnemental de l'utilisation du bois local dans la construction, le programme proposait aux participants un éclairage sur la démarche de certification Bois des territoires du Massif central, un outil lancé il y a un peu plus d'un an par l'association éponyme sur le modèle de la marque collective Bois des Alpes.

L'intégration de bois local dans un projet de construction est une perspective qui suscite l'intérêt de plus en plus de maîtres d'ouvrage et de prescripteurs à la recherche d'arguments pour répondre aux enjeux sociétaux actuels. Que leurs critères de motivation soient d'ordre écologique, économique ou les deux, ils doivent aussi composer avec les règles en vigueur sur les marchés, notamment en matière de commande publique. Dans le cadre d'une rencontre centrée sur la valorisation du bois local dans la construction, Fibois 42 avait choisi de leur proposer un focus sur la démarche de



certification Bois des territoires du Massif central le 14 juin dernier à Feurs.

Miser sur l'effet levier

L'association pour la valorisation du bois des territoires du Massif central a vu le jour en mars 2017 (1). Elle regroupe des élus, des entreprises, des prescripteurs et des partenaires de la filière bois du Massif central et gère la marque de certification Bois des territoires du Massif central (BTMC). Lancée à l'initiative des communes forestières, elle vise notamment à développer l'utilisation de ces bois dans la commande publique, à partir d'exigences techniques, environnementales et sociales, pour permettre leur insertion sur ces marchés sans contrevenir aux principes fondamentaux qui les régissent (libre accès à la commande publique, égalité de

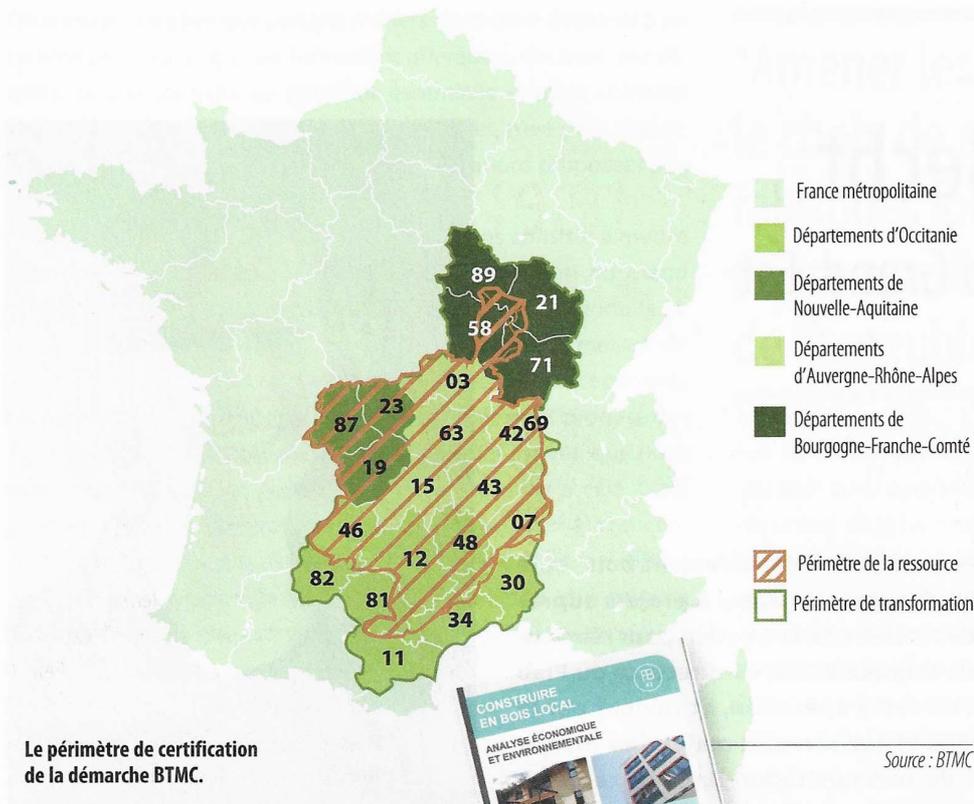
Félicie Dufourmantelle, chargée de mission Bois des territoires du Massif central aux côtés de Mathieu Condamin, chargé de projets Fibois 42.

traitement des candidats, transparence des procédures...).

"Les marchés publics sont un levier pour développer l'utilisation du bois local dans la construction, avec en perspective aussi la possibilité d'impulser à terme une dynamique sur les marchés privés", expliquait la chargée de mission BTMC Félicie Dufourmantelle dans son intervention à Feurs. "L'obtention de cette certification doit permettre aux entreprises de pouvoir accéder à de nouveaux marchés notamment via la commande publique mais aussi d'améliorer leur visibilité par le biais d'une série d'outils, dont un catalogue qui recensera celles qui seront certifiées BTMC. Parallèlement, il s'agit d'un recours au bois local simplifié à mettre en place dans la commande publique pour les collectivités." Encore en phase de lancement, la certification BTMC semble dès à présent bénéficier d'un bon accueil puisque qu'un premier bâtiment est en cours de construction à Florac, en Lozère, et quatre appels d'offres intégrant la démarche sont actuellement en cours. Neuf nouveaux appels d'offres seraient également à paraître d'ici la fin de l'année ainsi que neuf autres à l'horizon 2019/2020.

Analyser l'impact économique et environnemental

Principale interrogation des porteurs de projets lorsqu'il s'agit de construire en bois local, l'impact économique de ce choix



vient de faire l'objet d'une analyse présentée à Feurs par Fibois 42. Au prisme de trois projets réalisés dans la Loire avec une forte utilisation de bois local, l'interprofession a mené une étude allant jusqu'à la prise en compte de critères environnementaux. Pour chaque bâtiment, deux variantes de fourniture de bois ont été étudiées entre bois local et bois d'importation afin d'évaluer l'impact économique et environnemental du choix de la provenance des bois. Cette étude se limite aux bois de structure et n'intègre pas les panneaux dérivés du bois, les isolants ou les bardages. La comparaison économique s'est faite sur le coût du bois acheté par le charpentier. La solution "locale" a pris en compte des bois massifs séchés et rabotés et des lamellés-collés en bois local achetés en direct chez des scieurs de la Loire. La solution "importation" s'est penchée sur l'utilisation de bois standard massifs, aboutés ou lamellés-collés. "Les conclusions de cette analyse nous montrent que

selon le type de bois utilisé et les sources d'approvisionnement, les solutions locales sont tantôt plus coûteuses, tantôt plus économiques, mais que les différences de prix sont faibles", a expliqué le chargé de projets Mathieu Condamin dans le cadre du 5 à 7 de l'écoconstruction de Fibois 42. "Si les charpentiers mentionnent la problématique du délai d'approvisionnement comme frein au choix du bois local, l'approvisionnement auprès de scieries de proximité permet généralement à l'inverse d'obtenir des produits sur-mesure, en longueur et en section, pour s'adapter au mieux aux besoins. Sur le plan environnemental, si l'impact du transport du bois d'importation en termes d'émission de CO₂ est loin d'être négligeable avec en moyenne 120 kg CO₂/m³ de bois, il convient cependant de mettre ce chiffre face

L'interprofession Fibois 42 a réalisé une analyse économique et environnementale sur l'impact de l'utilisation de bois local dans la construction.

à la quantité de CO₂ stockée par le bois (1 tonne par m³). Le bois même importé reste donc un puit de carbone (2)."

La clé, c'est d'anticiper

Pour les deux intervenants de ce 5 à 7 organisé par Fibois 42, le développement de la valorisation du bois local, notamment dans la construction, passe d'abord par une meilleure anticipation de cette problématique. "Spécifier clairement la volonté d'inscrire le projet dans une démarche de développement durable dès la programmation permet de favoriser les produits et les entreprises du territoire", précise Mathieu Condamin. Une solution que prône aussi bien sûr la démarche de certification Bois des territoires du Massif central. "Il est possible et conseillé d'intégrer dans le programme, dès la phase de définition des besoins, l'objectif de construire avec du bois certifié Bois des territoires du Massif central, ou équivalent, en tant que réponse aux objectifs de développement durable de l'opération", souligne Félicie Dufourmantelle. "De même, préciser l'objectif de construire avec du bois certifié BTMC, ou équivalent, dans le cahier des charges du marché de maîtrise d'œuvre est utile, afin que le maître d'œuvre retenu en tienne compte pour l'exécution de sa mission, notamment à la conception du système constructif." Une démarche qui devrait parallèlement prendre encore plus corps avec la certification dès cet été des premières entreprises Bois des territoires du Massif central pour leurs produits et leur chaîne de contrôle suite aux audits confiés à Qualisud, organisme de certification accrédité par le Comité français d'accréditation (Cofrac).

Sylvain Devun

(1) Lire par ailleurs : "Auvergne-Rhône-Alpes / Création d'une nouvelle association pour valoriser les bois du Massif central", dans *Le Bois International* n° 14 du 8 avril 2017.

(2) L'intégralité de l'étude est consultable auprès de Fibois 42 : 20 rue Balajé - 42000 Saint-Etienne - 04 77 49 25 60 - mcondamin@fibois42.com - www.fibois42.org

ELODIE THEVENET : « FAIRE ENTENDRE LA VOIX DU BOIS »

Inter forêt bois 42 a adopté la dénomination de Fibois 42 pour harmoniser l'identité de l'association ligérienne, fédératrice des acteurs de la filière bois, avec ses homologues régionaux. Cette évolution d'image s'accorde avec une accélération de la promotion du matériau bois, cœur de l'activité, qu'a pris en main une nouvelle directrice, Elodie Thevenet.

Après un DUT Techniques de commercialisation, enchaîné avec une licence de Commerce agroalimentaire, qui lui a fait goûter à la promotion de la fourme à Forez-Fourme, Elodie Thevenet a poursuivi sa route académique avec un master 1 Développement de territoires et nouvelles ruralités, conclu par un stage à la Chambre d'agriculture, puis un master 2 Conseil en développement territorial, qui l'amènera dans le milieu de la mécanique à Mécaloire. Elle quitte ce secteur pour répondre à l'offre de recrutement d'Inter forêt bois qu'elle rejoint en 2014 comme chargée de projet.

C'est dans la structuration de la filière amont que la jeune recrue a fait ses armes, un milieu dont elle porte la culture comme fille et petite-fille d'agriculteurs et bucheurs. Rapprocher les entrepreneurs forestiers, des solitaires mais passionnés, dont le métier avait besoin d'être valorisé, a été son projet. Elodie Thevenet a créé avec eux deux associations, en Roannais et Forez, sur le modèle de celle existante dans le Pilat, « afin qu'ils se connaissent, qu'il y ait plus de solidarité entre eux et qu'ils partagent des actions communes ». Dont le premier exemple a été l'organisation d'une fête du bois tournante sur les trois massifs.

Sous la direction successive de Jean-Paul Martel et Marc Delorme, Elodie Thevenet a creusé son sillon et pris leur succession il y a un an.

« De l'amont à l'aval de la filière, on distingue deux missions principales de Fibois, précise la nouvelle directrice, d'abord le service aux adhérents : veille réglementaire, organisation de réunions techniques, les 5 à 7. Ensuite la promotion du matériau bois pour la construction et l'énergie ».

Il s'agit de combattre des idées reçues : l'usage du bois détruisant les forêts, quand au contraire il les entretient ; le bois vulnérable aux incendies, quand il résiste plutôt mieux au feu dans la durée que d'autres matériaux. Fibois s'emploie à démontrer la performance énergétique de la construction bois et l'impact positif sur l'environnement du matériau qui absorbe plus de CO2 qu'il n'en rejette. Fibois promeut dans la construction, souligne E. Thevenet, un usage du bois en structure plutôt qu'en habillage. « C'est plus valorisant pour la filière d'utiliser le bois en structure, fût-elle crépie ou couverte d'un bardage d'un autre matériau, que plaquer du bois sur une construction maçonnée ». « Le bois est de plus en plus compétitif et s'il y a surcoût à l'achat il se récu-

père en fonctionnement, insiste encore la directrice de Fibois, avançant pour ultime argument : les chantiers de construction sont plus rapides, ce qui amène encore des économies ».

Fibois 42 a recruté au mois de septembre dernier un ingénieur spécialiste des usages du bois dans la construction afin de développer le conseil aux collectivités, aux architectes, voire aux particuliers, cibles de l'association, impliquée aussi dans le développement d'un recours à la ressource de bois local.

« On recense 1 800 entreprises de la filière bois dans le département, l'objectif de Fibois dans la Loire est de devenir le Vorarlberg français, en référence à cette région d'Autriche réputée pour son activité forestière », conclut la directrice.

■ Daniel Brignon

